



REPUBLIQUE FRANÇAISE
DEPARTEMENT DE LA CORSE DU SUD
VILLE D'AJACCIO

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AJACCIO

Le lundi 25 septembre 2017 à 18h00 heures, le conseil municipal de la Ville d'AJACCIO, légalement convoqué le 19 septembre 2017 conformément à l'article L2121-17 du code général des collectivités territoriales, s'est réuni en séance publique à l'Hôtel de Ville sous la présidence de M. le Maire, Laurent MARCANGELI.

Etaient présents :

M. SBRAGGIA, Mme RUGGERI-ZANETTACCI, M. VANNUCCI, M. PUGLIESI, M. BILLARD, Mme OTTAVY, Mme COSTA-NIVAGGIOLI, M. BALZANO, M. ARESU, Mme CORTICCHIATO, Adjoints au Maire.

Mme FLAMENCOURT, M. PAOLINI, M. CASTELLANA, Mme SICHİ, Mme NADAL, M. LUCCIONI, Mme SANNA, Mme FALCHI, M. BACCI, Mme FELICIAGGI, M. HABANI, M. MONDOLONI, Mme MASSEI, M. LUCIANI, M. CIABRINI, Mme GRIMALDI D'ESDRA, M. LEONETTI, Conseillers municipaux

Avaient donné pouvoir de voter respectivement en leur nom :

Mme OTTAVY-SARROLA à Mme OTTAVY, Mme BIANCAMARIA à M. SBRAGGIA, Mme BERNARD à Mme SICHİ, M. FILONI à Mme SANNA, M. KERVELLA à Mme COSTA-NIVAGGIOLI, Mme SANTONI-BRUNELLI à M. le maire, Mme VILLANOVA à M. ARESU, M. DELIPERI à Mme CORTICCHIATO.

Etaient absents :

Mme GUERRINI, M. VOGLIMACCI, adjoints au maire ; M. CAU, Mme JEANNE, M. FERRARA, Mme ZUCCARELLI, M. CHAREYRE, M. BASTELICA, Mme RICHAUD, Mme GUIDICELLI, Mme SIMONPIETRI, M. FALZOI, Mme GIACOMETTI, Conseillers municipaux.

Nombre de membres composant l'Assemblée :	49
Nombre de membres en exercice :	49
Nombre de membres présents :	28
Quorum :	25

Le quorum étant atteint, M.HABANI est désigné en qualité de secrétaire de séance.

Séance du lundi 25 septembre

Délibération N°2017/212

Projet Pilote de capture Charançon Rouge du Palmier (CRP) sur la commune d'Ajaccio

M. le maire expose à l'assemblée :

Le Charançon Rouge du palmier est un organisme nuisible réglementé qui cause des dégâts considérables et irrémédiables aux palmiers. Il est repéré en Corse dès 2006 sur la côte est et gagne la côte ouest en 2011. Depuis 2015 il s'attaque méthodiquement au parterre de palmiers de la baie d'Ajaccio.

La ville d'Ajaccio possède un patrimoine important de palmiers, qui marque l'histoire du fondement de cette ville côtière et souligne judicieusement son patrimoine architectural et paysager.

A la demande du Maire de la ville, la DDCSPP (Direction Départementale de la Cohésion Sociale et de la Protection des Populations) a confié à la Fédération Régionale de Défense contre les Organismes Nuisibles de Corse (Fredon) un inventaire exhaustif des palmiers. Cet état des lieux est en cours de réalisation sur la saison 2017. Au 1/08/17, ce sont 6200 palmiers qui sont repérés, appartenant à principalement 6 espèces. Cependant 60% d'entre eux sont des Phoenix canariensis, l'hôte privilégié du Charançon rouge de palmier (CRP), les autres palmiers pourraient ne pas être exempts d'attaques de la part du CRP à moyen terme.

La ville d'Ajaccio a mis en place un plan de lutte contre le CRP dans le cadre de l'arrêté ministériel de 2010. Ce plan s'est intensifié en 2015, en cumulant un dispositif de lutte en régie complété par une prestation spécialisée en endothérapie. Mais malgré tout cela, devant la pression très importante des populations en présence et la déficience des traitements par les privés, la lutte est difficile et parfois vaine.

La FREDON Corse pratique le piégeage du CRP depuis 2006 dans le cadre de la surveillance du territoire de l'île suivant la note de service de 2010. En 2017 un dispositif expérimental est en cours pour tester les meilleures combinaisons de piégeage. En effet une méthode de capture se décline selon plusieurs variables : le type de piège (couleur, taille, forme, position)- la phéromone (qui attire le coléoptère) –la kairomone (qui caractérise l'hôte privilégié par ce coléoptère) – les compléments végétaux attractifs et enfin la fréquence de piégeage.

L'association SNP « Sauvons Nos Palmiers » fédère les initiatives permettant de faire connaître le danger irréversible représenté par ce ravageur des palmiers. Elle propose un système de piégeage original permettant de quantifier les populations de charançons.

Ce piégeage appelé aussi monitoring permet de bien décrire les périodes de vol des charançons et les zones géographiques d'activité intense du charançon.

Afin de mettre en œuvre ce projet pilote relatif à la capture du CRP , la commune d'Ajaccio a la possibilité de faire appel à la FREDON Corse pour bénéficier d'un accompagnement administratif et technique sur divers sites de la commune pour sensibiliser et mettre en place un réseau de piégeage du CRP. Le coût de cette opération s'élève à 22 400 € HT.

La FREDON propose de mettre en place un réseau de piégeage du CRP sur le territoire d'Ajaccio, autour de la baie afin de :

- connaître les moments d'activité intense du CRP
- améliorer les méthodes de lutte autorisée en ciblant mieux les périodes d'intervention
- mesurer les populations en présence et cibler les foyers les plus actifs

En mars 2017, la ville d'Ajaccio a relancé le plan de lutte contre le CRP. Elle a organisé une journée d'échanges avec les acteurs du territoire et des experts. Suite à cette journée, l'arrêté préfectoral a été adapté afin d'intégrer les difficultés d'application du précédent arrêté. Un travail partenarial a

été engagé avec la DDSPP et la FREDON et les entreprises agréées ont été entendues. Un travail sur les déchets verts a été amorcé.

Il ne s'agit pas d'utopie mais d'anticipation et de raison. En effet, les objectifs de la ville sont :

- de ralentir la propagation du CRP
- de sauvegarder les palmiers emblématiques qui participent à la qualité urbaine de la ville
- de gagner du temps pour pouvoir bénéficier de résultats de recherche engagées par l'office de l'environnement dans le cadre d'un projet européen et notamment avec la Sardaigne, de se préparer à des replantations d'arbres ayant la même valeur environnementale et s'intégrant parfaitement dans un contexte urbain.

La ville d'Ajaccio qui a été retenue comme territoire expérimental sur l'endothérapie propose de combiner plusieurs approches afin de se donner le maximum de chances de garder un cadre de vie et une image urbaine de qualité.

IL EST DEMANDÉ AU CONSEIL MUNICIPAL

De valider le projet de piégeage en partenariat avec la FREDON et la signature d'une convention avec la FREDON

D'autoriser le maire à signer toutes pièces relatives à cette affaire.

LES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL VOUDRONT BIEN EN DELIBERER

LE CONSEIL MUNICIPAL

Où l'exposé de Nathalie RUGGIERI ZANETTACCI, adjointe déléguée
Et après en avoir délibéré

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.2121-29 ;

Vu l'avis favorable de la commission municipale compétente en date du 25 septembre 2017 ;

Considérant l'intérêt général de ce dispositif et la nécessité de combiner plusieurs dispositifs afin de lutter plus efficacement contre la propagation du Charançon Rouge du Palmier ;

VALIDE

A l'unanimité de ses membres présents ou représentés

Le projet de piégeage en partenariat avec la FREDON et la signature d'une convention avec la FREDON

AUTORISE LE MAIRE

A signer toutes pièces relatives à cette affaire.

La présente délibération fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la commune et d'un affichage en Mairie.

FAIT ET DELIBERE A AJACCIO, le jour, mois et an que dessus.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

(Suivent les signatures)

02A-212000046-20170925-2017_212-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 04/10/2017

Publication : 04/10/2017

Pour l'"autorité Compétente"
par délégation



POUR EXTRAIT CONFORME

LE MAIRE

Laurent MARCANGELI

Page 3 sur 3